

CHU de Bordeaux : 21 personnes ont reçu un rein en 2014

Publié le 26/01/2015 par [Isabelle Castéra](#)

La transplantation sur donneur vivant est en pleine croissance



Catherine Rio, infirmière coordonnatrice de greffe, et le docteur Julien Rogier au CHU.
© Photo *Quentin Salinier*

Au mois d'octobre dernier, le chef du service de chirurgie pédiatrique du CHU de Bordeaux a pratiqué la **première greffe rénale issue d'un donneur vivant, chez un enfant**. Une mère a donné son rein à son enfant de 8 ans. Après quelques jours d'hospitalisation, la mère a pu rentrer chez elle ; son fils, lui, a dû attendre quinze jours de plus. Depuis, la mère et l'enfant se portent bien. Le docteur Julien Rogier, responsable de la coordination hospitalière des prélèvements d'organes au CHU, a supervisé cette opération délicate.

Délicate sur bien des plans. Médical, bien sûr ; éthique et juridique, forcément. **Chaque année, au CHU de Bordeaux, 250 greffes d'organes sont pratiquées, pour 20 sur donneurs vivants**. Celles-là ne concernent que le rein.

« **La transplantation sur donneur vivant est en croissance à Bordeaux**, nous n'assurons que la greffe du rein, mais le foie - un morceau de foie - reste une possibilité à exploiter. La première greffe du rein en France a eu lieu il y a plus de 50 ans. En tant que coordonnateur de la Fédération de transplantation du CHU, je participe à toutes les étapes. Cependant, les dossiers sont montés par une infirmière coordonnatrice de greffe, Catherine Rio. Un énorme travail. »

Multiplier les garde-fous

Entre quatre et six mois de travail pour monter un seul dossier, pour une seule greffe. Les donneurs sont en général des proches du patient en attente de greffe. Parents, frères ou sœurs, conjoints. « **Enlever un rein à une personne en bonne santé n'est pas un geste thérapeutique, cela constitue une exception à la règle de déontologie médicale, d'où l'intérêt de multiplier les garde-fous** », assure Julien Rogier. D'abord, les donneurs sont soumis à un check-up complet, des analyses diverses, des scanners et dépistages de tout petit dérèglement. Puis, ils doivent passer devant un comité de donneurs vivants, dont fait partie Julien Rogier, mais aussi deux autres médecins, un psychologue et une assistante sociale ; ce comité est placé sous la responsabilité de **l'Agence de biomédecine**, il ne laisse rien au hasard. Le donneur ne doit pas faire l'objet de pressions psychologiques ou... financières. Un don est un cadeau qui ne s'achète pas, sans cela, toutes les dérives sont possibles. Le comité valide le prélèvement, une fois que l'autorisation administrative a été accordée par le tribunal de grande instance.

La loi a changé en 2011

En France, sur 3 000 transplantations rénales, 400 proviennent de donneurs vivants. À Bordeaux, sur 150 transplantations rénales, 20 sont issues de donneurs vivants.

Le taux de réussite de ces greffes sur donneurs vivants est bien plus élevé que celui des greffes sur donneurs décédés. Le comité se donne pour mission de protéger le donneur bien au-delà de l'opération. Ils sont soumis à un suivi tout le reste de leur vie. « Force est de constater que les gens qui ont donné un rein n'ont pas plus de problèmes de santé qu'une personne ordinaire, souligne Julien Rogier. En général, les dons viennent de la famille directe, l'entourage très proche, et concernent assez peu les enfants. Nous avons eu notre premier cas en octobre. Désormais, les lois de bioéthique ont changé. **Depuis 2011, le prélèvement d'organes en vue de la greffe d'un tiers est autorisé sur donneurs non familiaux.** Évidemment, les conditions d'admission sont drastiques. Ni pression psychologique, ni rémunération. »